

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal dûment convoquée et tenue par visioconférence le lundi 15 février 2021, à 19 h 33.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillers et conseillers suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau et monsieur Maxime Bélanger. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Dépôt du procès-verbal de correction - modification à la résolution # 7740-01-2020.
 - b) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2021 à 19 h.
 - c) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 février 2021 à 20 h 02.
- 4. Administration, finances et qualité de services**
 - a) Rapport de la mairesse et responsables de comités.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Dépôt et approbation de transferts budgétaires (Ville et Agglomération).
 - d) Adoption du règlement # 83-2014-A16 modifiant le règlement # 83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin afin.
 - e) Dépôt, présentation et avis de motion du règlement # SQ-2019-A03 modifiant le règlement # SQ-2019 portant sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre.
 - f) Dépôt, présentation et avis de motion du règlement # 160-2021 décrétant des travaux de remplacement des surpresseurs au bâtiment de traitement du réseau d'égout municipal et autorisant un emprunt de 39 900 \$.
 - g) Autorisation de paiement des heures supplémentaires accumulées – Mme Stéphanie Croteau.
 - h) Terminaison d'emploi – Employé # RH-7156.
 - i) Convention collective 2018-2024 – Lettre d'entente # 2021-01.
 - j) Équité salariale – Nomination des membres du comité maintien de l'équité salarial.
 - k) Nomination de Mme Chantal Lemieux, adjointe à la direction générale et aux ressources humaines remplaçante à titre de directrice générale adjointe.
 - l) Embauche – Concours d'emploi # 202102-11 - Commis de bureau temporaire.
 - m) Contributions aux associations et aux organismes 2021.
 - n) Congés fériés 2021 - Fête nationale du Québec, fête de la confédération du Canada et congés des fêtes – Fermeture au public des services municipaux.
 - o) Adoption de la politique d'aide et d'entretien des chemins privés # 147D-2021 remplaçant la politique # 147C-2020.
 - p) Modification au CA du Regroupement des résidents des chemins privés de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (RRCPSM).
 - q) Adoption de la politique de déneigement écoresponsable # 148A-2021 remplaçant le politique # 148-2020.
 - r) Autorisation de barrage routier – Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut le 11 décembre 2021.
 - s) Approbation du budget révisé 2020 Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut (OMHPDH).
 - t) Approbation du budget révisé 2021 Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut (OMHPDH).
 - u) Demande d'appui au Club de plein air de Val-Morin – Projet « S'orienter en toute sécurité » et « Quelle direction prendre ? » - Programme On bouge, de Loisirs Laurentides.
 - v) Demande d'appui à l'Association des artistes-peintres et artisans de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson – Projet « Art rupestre et faune laurentienne » - Fonds Culture et Patrimoine.
 - w) Demande d'appui à l'Association des auteurs des Laurentides – Projet « Tournée des auteurs » - Fonds culture et patrimoine.
 - x) Demande d'appui à Mme Victoria Bond – Projet « Un écran entre deux mondes » - Fond culture et patrimoine.
 - y) Recensement Canada 2021.
- 5. Sécurité civile, sécurité incendie et sécurité publique.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Acceptation de démission de Mme Sylvie Fortier, première répondante.
 - c) Acceptation de démission de M. William Tremblay, pompier à temps partiel et premier répondant.
 - d) Embauche – M. Patrick Gagnon, pompier à temps partiel et premier répondant.
 - e) Entente de travail 2021 – Pompiers.
 - f) Entente de travail 2021 – Premiers répondants.
 - g) Mandat pour services professionnels – Expertise problématique glaciologique Rivière Doncaster (Secteur 176-180, Chute-Rouge).
- 6. Travaux publics et services techniques**
 - a) Rapports des responsables de comités.

- b) Résultats d'ouverture des soumissions – Travaux de nettoyage et balayage de rues printaniers 2021 et 2022 – Dossier # TP-202011-98.
 - c) Résultats d'ouverture de soumissions – Remplacement de 3 surpresseurs à l'usine d'épuration des eaux usées – Dossier # TP-202101-04.
 - d) Ré-optimisation des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation au 88, chemin Masson phase 2 - BÂT-202001-10.
 - e) Achat d'afficheurs de vitesse et demande d'aide financière au programme du Ministère des Transports.
 - f) Services professionnels Ingénierie – Suivi des travaux requis aux pompes # 2 et # 3 des puits d'eau potable au 20, chemin Guénette – Dossier # HYG-202102-14.
- 7. Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.**
- a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Demande de projet majeur de lotissement # 2020-DM-00054 – Rue des Gardénias, Domaine des 4 Collines.
 - c) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale # 2021-PIIA-00001 – 132, rue de la Falaise.
 - d) Entente avec Recyc-Matelas – Gestion des matelas entreposés à l'écocentre municipal.
- 8. Communications, loisirs, événements et culture.**
- a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Embauche – Concours d'emploi # 202101-02 – Coordinatrice du camp de jour temporaire.
 - c) Réseau Biblio – Centre régional de service aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Services 2021.
 - d) Tarification des cours et activités de loisirs – Printemps 2021.
 - e) Autorisation pour don, certificat-cadeau loisirs – Réponses au sondage sur la pratique d'activités de loisirs.
 - f) Activité Cococourse de Pâques – Jeu en ligne de Idééaliste.
 - g) Marché du lac Masson – Renouvellement d'entente pour 2021 avec Marchés D'Ici et fermeture temporaire de la rue des Pins.
- 9. Correspondance.**
- 10. Affaires nouvelles.**
- 11. Période de questions.**
- 12. Levée de la séance.**

7757-02-2021

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, # 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, # 717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, # 807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, # 811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, # 814-2020 du 29 juillet 2020 au 5 août 2020, # 815-2020 du 5 août 2020 12 août 2020, # 818-2020 du 12 août 2020 au 19 août 2020, # 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, # 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, # 917-2020 du 2 septembre 2020 au 9 septembre 2020 # 925-2020 du 9 septembre 2020 au 16 septembre 2020, # 948-2020 du 16 septembre 2020 jusqu'au 23 septembre 2020, # 965-2020 du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, # 1020-2020 du 30 septembre 2020 jusqu'au 6 octobre 2020, # 1023-2020 du 7 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020, # 1051-2020 du 14 octobre 2020 jusqu'au 21 octobre 2020, # 1094-2020 du 21 octobre 2020 jusqu'au 28 octobre 2020, # 1113-2020 du 28 octobre 2020 jusqu'au 4 novembre 2020, # 1150-2020 du 4 novembre 2020 jusqu'au 11 novembre 2020, # 1165-2020 du 11 novembre 2020 jusqu'au 18 novembre 2020, # 1210-2020 du 18 novembre 2020 jusqu'au 25 novembre 2020, # 1242-2020 du 25 novembre 2020 jusqu'au 2 décembre 2020, # 1272-2020 du 2 décembre 2020 jusqu'au 9 décembre 2020 ; # 1308-2020 du 9 décembre 2020 jusqu'au 16 décembre 2020 ; # 1351-2020 du 16 décembre 2020 jusqu'au 23 décembre 2020 ; # 1418-2020 du 23 décembre 2021 jusqu'au 1^{er} janvier 2021 ; # 1420-2020 du 30 décembre 2020 jusqu'au 8 janvier 2021 ; # 1-2021 du 8 janvier 2021 jusqu'au 15 janvier 2021 et # 3-2021 du 13 janvier 2021 jusqu'au 22 janvier 2021, # 31-2021 du 20 janvier 2021 jusqu'au 29 janvier 2021, # 59-2021 du 27 janvier 2021 jusqu'au 5 février 2021, # 89-2021 du 3 février 2021 jusqu'au 12 février 2021, # 103-2021 du 10 février 2021 jusqu'au 19 février 2021 ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, repris dans l'arrêté # 2020-029 du 26 avril 2020 ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population et ses amendements ;

ATTENDU le décret # 689-2020 du 25 juin 2020 modifiant les mesures précédentes et permettant les rassemblements dans la mesure où les consignes de distanciation sont applicables, modifié par l'ajout de niveaux d'alerte, actuellement « rouge » pour la région et modifié par l'actuel couvre-feu imposé depuis le 9 janvier 2021 ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE la présente séance soit tenue par visioconférence (via Zoom) dont l'enregistrement sera diffusé dès que possible sur le site Internet municipal.

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence et au téléphone.

QUE la population soit invitée à se joindre à ce conseil lors de la période de questions via la plateforme Zoom et que l'invitation demeure sur le site Internet municipal pour transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdciaire@lacmasson.com.

7758-02-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec la modification suivante :

- Le point 7. d) Entente avec Recyc-Matelas – Gestion des matelas entreposés à l'écocentre municipal, est retiré.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3. a) DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION # 7740-01-2021.

Ce conseil prend acte du dépôt par la greffière, madame Judith Saint-Louis, du procès-verbal de correction rédigé pour la modification du numéro de lot erroné mentionné lors de l'adoption de la résolution # 7740-01-2021 et corrigé pour le # 6 329 454.

7759-02-2021

3. b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 JANVIER 2021 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue par visioconférence (via Zoom) par l'effet des directives du gouvernement provincial contre la pandémie du coronavirus le lundi 18 janvier 2021 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation avec la correction à la résolution # 7740-01-2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2021 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

7760-02-2021

3. c) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 FÉVRIER 2021 À 20 H 02.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue par visioconférence (via Zoom) par l'effet des directives du gouvernement provincial contre la pandémie du coronavirus le mercredi 3 février 2021 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 février 2021 à 20 h 02 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

4. a) RAPPORT DE LA MAIRESSE ET RESPONSABLES DES COMITÉS.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

Madame la conseillère, Julie Moreau, fait rapport au conseil.

7761-02-2021

4. b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes pour les périodes énoncées ci-dessous par la trésorière, madame Lise Lavigne, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 249 934.21 \$;

ATTENDU que les chèques # 33 976, # 34 028 et # 34 029 sont inexistant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve et/ou entérine le paiement des comptes suivants :

Types	Période	No chèques	Total
Dépenses incompressibles	du 16 janvier 2021 au 11 février 2021	# 33 957 à # 34 019	143 024.36 \$
Déboursés	au 11 février 2021	# 34 020 à # 34 110	106 909.85 \$

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Lise Lavigne
Trésorière

7762-02-2021

4. c) DÉPÔT ET APPROBATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (VILLE ET AGGLOMÉRATION).

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le règlement # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU les tableaux des transferts # 2020-077 à # 2020-079 à être déposés au conseil tels que préparés par la trésorière, madame Lise Lavigne ;

ATTENDU les tableaux des transferts à être autorisés par le conseil tels que préparés par la trésorière, madame Lise Lavigne, datés du 14 février 2021 pour la fin d'exercice 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte du dépôt des tableaux des transferts à être déposés au conseil lesquels sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent aux tableaux précités, lesquels sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

7763-02-2021

4. d) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 83-2014-A16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 83-2014 DÉCRÉTANT DES DISPOSITIONS SUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET IMPOSANT UN TARIF À CETTE FIN.

ATTENDU l'adoption du règlement # 83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin et son entrée en vigueur le 28 mai 2014, modifié par le règlement # 83-2014-A01 le 24 décembre 2014, par le règlement # 83-2014-A02 le 6 mai 2015, par le règlement # 83-2014-A03 le 10 juin 2015, par le règlement # 83-2014-A04 le 28 octobre 2015, par le règlement # 83-2014-A05 le 30 mars 2016, par le règlement # 83-2014-A07 le 28 septembre 2016, le règlement # 83-2014-08 le 22 mars 2017, le règlement # 83-2014-A09 le 24 janvier 2018, le règlement # 83-2014-A10 le 23 mai 2018, le règlement # 83-2014-A11 le 28 novembre 2018, le règlement # 83-2014-A12 le 17 avril 2019, le règlement # 83-2014-A13 le

11 septembre 2019, le règlement # 83-2014-A14 le 18 décembre 2019 et le règlement # 83-2014-A15 le 21 avril 2020 ;

ATTENDU que ce conseil souhaite modifier la tarification pour actualiser certains tarifs applicables aux frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents, aux bacs de matières résiduelles afin d'adopter la tarification applicable découlant du contrat attribué par la MRC des Pays-d'en-Haut de même que l'annexe « A » pour la reconnaissance d'organismes ;

ATTENDU que l'objet du présent règlement se traduit par des modifications aux articles 3.1 Transcription, reproduction, transmission de document, 3.4 Service des Travaux publics et l'annexe « A » ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021 par la mairesse, madame Gisèle Dicaire qui a également procédé au dépôt et à la présentation du projet de règlement à cette même séance ;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais requis et l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 83-2014-A16 *modifiant le règlement # 83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin afin d'y actualiser certaines dispositions relatives aux documents, bacs de matières résiduelles et organismes reconnus* soit et est adopté et qu'il fait partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit, qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication de l'avis public de sa promulgation.

4. e) DÉPÔT, PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # SQ-2019-A03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # SQ-2019 PORTANT SUR LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LA PAIX ET LE BON ORDRE.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement SQ-2019-A03 modifiant le règlement # SQ-2019 portant sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre.

Les modifications au règlement surviennent suivant diverses demandes au niveau de la MRC des Pays-d'en-Haut, le règlement SQ-2019 étant un règlement commun à toutes les municipalités de la MRC, notamment la correction d'un oubli à l'article 83 relatif aux pénalités applicables afin d'y insérer l'article 79 relatif à la nuisance par la lumière et la requête de la Ville de Saint-Sauveur afin de modifier l'article 29 concernant le stationnement et l'habitation des remorques et roulottes sur la voie publique ou dans un stationnement municipal.

Le règlement # SQ-2019-A03 amende le règlement SQ-2019 également à l'article 87 pour mentionner que non seulement les dispositions qui sont non conciliables sont abrogées mais bien les 4 anciens règlements.

Les annexes au règlement sont mises à jour suivant l'intégration des nouvelles rues et des requêtes citoyennes auxquelles ce conseil donne suite, notamment l'ajout d'arrêts obligatoires dans le rond-point de la rue du Sommet-Vert et le prolongement de la zone de stationnement interdit sur la Montée Marier de même que l'ajout d'un ralentisseur (dos d'âne) sur la montée du Merisier.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation. Compte tenu des mesures applicables à la pandémie à la COVID-19, le projet de règlement pourra être consulté sur le site Internet municipal sans l'onglet Projets de règlements et procédures spécifiques du volet Ma Ville.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, donne avis de motion qu'un règlement # SQ-2019-A03 *modifiant le règlement # SQ-2019 portant sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre* sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente.

4. f) DÉPÔT, PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 160-2021 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SURPRESSEURS AU BÂTIMENT DE TRAITEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 39 900 \$.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement # 160-2021 *décrétant des travaux de remplacement des surpresseurs au bâtiment de traitement du réseau d'égout municipal et autorisant un emprunt de 39 900 \$* ;

Mme Dicaire présente, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), le projet de règlement qui prévoit une dépense au montant 39 900 \$ pour l'achat et le remplacement des trois surpresseurs pour lesquels nous avons obtenu le prix dans le cadre de l'appel d'offres # TP-202101-04.

Elle explique que le financement se fait au moyen d'un emprunt au montant de 39 900 \$ couvrant l'achat, les taxes, les frais de financement et d'emprunt temporaire payable par les abonnés au réseau d'égout et immeubles desservis amorti sur une période de 15 ans. La compensation sera incluse à la taxe de service annuelle.

L'impact pour le service de dette est estimé à 3 715 \$ annuellement pour les contribuables assujettis soit une charge fiscale calculée à 7.60 \$ de la taxe applicable (pour une valeur moyenne de propriété de 262 516 \$).

Ce règlement est sujet à une approbation référendaire.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation. Compte tenu des mesures applicables à la pandémie à la COVID-19, le projet de règlement pourra être consulté sur le site Internet municipal sans l'onglet Projets de règlements et procédures spécifiques du volet Ma Ville.

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, donne avis de motion qu'un règlement # 160-2021 décrétant des travaux de remplacement des surpresseurs au bâtiment de traitement du réseau d'égout municipal et autorisant un emprunt de 39 900 \$ sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente.

7764-02-2021

4. g) AUTORISATION DE PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ACCUMULÉES – MME STÉPHANIE CROTEAU.

ATTENDU les heures supplémentaires effectuées par madame Stéphanie Croteau, adjointe à la direction générale, aux ressources humaines et responsable des communications à la demande du conseil municipal et autorisées exceptionnellement en 2021 ;

ATTENDU la politique relative aux heures de travail du personnel-cadre no 153-2020 ;

ATTENDU le départ en congé de maternité de Mme Croteau ;

ATTENDU qu'après discussions et appréciation, ce conseil convient de rétribuer ces heures de travail accumulées en janvier 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve exceptionnellement le paiement de rémunération à être versé à madame Stéphanie Croteau, adjointe à la direction générale, aux ressources humaines et responsable des communications, au montant de 706.48 \$ (incluant avantages sociaux).

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-13000-141 et # 02-16000-141.

7765-02-2021

4. h) TERMINAISON D'EMPLOI – EMPLOYÉ # RH-7156.

ATTENDU les motifs évoqués dans la lettre d'avis remise à l'employé # RH-7156 en décembre 2020 ;

ATTENDU la recommandation des directeurs des services concernés et de la direction générale pour mettre un terme au lien d'emploi avec l'Employé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les faits et gestes de l'adjointe à la direction générale, aux ressources humaines et responsable des communications, madame Stéphanie Croteau et autorise le congédiement de l'Employé # RH-7156.

QUE ce conseil confirme que la cessation d'emploi de même que les montants lui étant dus ont déjà été donnés et versés en vertu des conventions de travail en vigueur.

7766-02-2021

4. i) CONVENTION COLLECTIVE 2018-2024 – LETTRE D'ENTENTE # 2021-01.

ATTENDU le projet de lettre d'entente # 2021-01 à intervenir aux fins de confirmer le statut du poste de Secrétaire de relève/soutien à la direction générale tel qu'autorisé par la résolution du conseil portant le numéro 7730-01-2021 et intitulée « Convention collective 2018-2024 • Permanence du poste de secrétaire de relève et soutien à la direction générale » qui confirme la permanence du poste à compter du 18 janvier 2021 ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la mairesse, madame Gisèle Dicaire, ou la mairesse suppléante en son absence et la directrice générale, madame Julie Forgues, ou l'adjointe à la direction générale et aux ressources humaines en son absence, à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'entente # 2021-01 à intervenir pour faire partie intégrante de la convention collective 2018-2024.

7767-02-2021

4. j) ÉQUITÉ SALARIALE – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE.

ATTENDU les obligations de l'employeur prévues à *Loi sur l'équité salariale* ;

ATTENDU que l'employeur a l'obligation de procéder au processus de maintien à tous les cinq (5) ans et que celui de la Ville de Sainte Marguerite-du-Lac-Masson est prévu par affichage le 31 mars 2021 ;

ATTENDU la nécessité de nommer les membres qui composent le Comité de maintien de l'équité salariale, tel que prévu par la loi ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil nomme, à titre de membres du Comité maintien de l'équité salariale, mesdames Karine Giroux, secrétaire-réceptionniste en urbanisme et à la sécurité publique, Manon Desloges, inspectrice en environnement au Service de l'urbanisme et de l'environnement, Elyse Racette, secrétaire-comptable au Service de la trésorerie et Julie Forgues, directrice générale ainsi que monsieur Stéphane Gendron, opérateur aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

QUE ce conseil nomme madame Chantal Lemieux, adjointe à la direction générale et aux ressources humaines, ou son représentant, à titre de responsable de ce comité.

7768-02-2021

4. k) NOMINATION DE MME CHANTAL LEMIEUX, ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AUX RESSOURCES HUMAINES REMPLAÇANTE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE.

ATTENDU la résolution # 7628-11-2020 pour l'embauche de madame Chantal Lemieux au poste d'adjointe à la direction générale et aux ressources humaines en remplacement ;

ATTENDU les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* aux articles 112 et suivants à l'effet que le conseil municipal doit nommer un directeur général et qu'il peut également désigner un fonctionnaire ou employé de la municipalité pour exercer les fonctions de directeur général adjoint qui remplace le directeur général en cas d'absence ;

ATTENDU que la directrice générale est autorisée à s'absenter pour ses vacances ou autres motifs et doit être remplacée lors de ses absences ;

ATTENDU le Règlement no 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats qui s'appliquera à la directrice générale adjointe lors d'absences de la directrice générale ;

ATTENDU l'article 18 du Règlement no 31-2008 décrétant les conditions de travail et bénéfices marginaux du personnel cadre de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson décrétant les fonctions supérieures qui s'appliquera à la directrice générale adjointe lors d'absences de la directrice générale ;

ATTENDU la politique relative aux heures de travail du personnel-cadre # 153-2020 qui s'appliquera à la directrice générale adjointe lors d'absences de la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil désigne l'adjointe à la direction générale et aux ressources humaines remplaçante, madame Chantal Lemieux, à agir à titre de directrice générale adjointe en cas d'absence de cette dernière.

QUE les présentes soient également applicables à l'adjointe à la direction générale et aux ressources humaines et responsable des communications, madame Stéphanie Croteau, à son retour en poste.

7769-02-2021

4. l) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 202102-11 - COMMIS DE BUREAU TEMPORAIRE.

ATTENDU les besoins de la Ville en ressources humaines pour combler un poste de salarié temporaire à titre de commis de bureau pour l'année 2021 pour la direction générale et les services du greffe et des travaux publics et services techniques ;

ATTENDU l'affichage interne # 202102-11 le 8 février 2021 ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2018-2024 en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable d'embauche de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Carole Martin, à titre de salariée temporaire selon l'article 5.05 de la convention collective, au poste de commis de bureau pour la direction générale, le greffe et pour les travaux publics, le tout, à compter du mercredi 17 février 2021, selon l'horaire et la durée de l'emploi établis n'excédant pas 170 jours, les besoins des services, à 100 % de l'échelon salarial pour le poste, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur et sa convention d'embauche à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-13000-141, # 02-14000-141, # 02-16000-141 et # 02-32000-141.

7770-02-2021

4. m) CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS 2021.

ATTENDU l'étude et l'analyse des demandes d'aide financière telles que produites par les associations et organismes selon la Politique de soutien aux organismes # 135-2019 ;

ATTENDU les objectifs de ladite politique d'appuyer les efforts bénévoles des organismes, de favoriser la participation du citoyen au développement de sa communauté ainsi que de promouvoir les initiatives des intervenants du milieu ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les associations de citoyens et les organismes locaux et régionaux à poursuivre leurs œuvres et à développer leurs projets tout en tenant compte de la capacité de payer des contribuables ;

ATTENDU les pouvoirs d'aide et de subvention contenus aux dispositions de l'article 90 et des suivants de la *Loi sur les compétences municipales* en matière d'octroi d'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à verser les aides financières indiquées dans le tableau ci-dessous soumis par l'adjointe à la direction générale et aux ressources humaines, madame Chantal Lemieux, sur présentation des formulaires d'aide financière 2021 accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives énoncées à la Politique de soutien aux organismes # 135-2019 :

Aides financières 2021 aux associations et organismes	Montant
Association citoyenne du lac de l'Alchimiste (ACLA)	200.00 \$
Associations des riverains de la Montée Charlebois du lac Charlebois de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	200.00 \$
Association du Lac Guénette	200.00 \$
Club Auto-Neige Blizzard inc.	2 000.00 \$
Club de l'Âge d'Or du Lac Masson	2 000.00 \$
Club Optimiste Lac Masson inc.	2 000.00 \$
Club Quad Lac-Masson-Estérel	2 000.00 \$
Coopérative de solidarité – Café O'Marguerites	2 000.00 \$
Coopérative de Solidarité de Santé de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson	10 000.00 \$
Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marguerite (La)	2 000.00 \$
La Rencontre de Ste-Marguerite du Lac Masson	2 000.00 \$
Maison de la famille des PDH – Comité 0-5 ans des Pays-d'en-Haut	3 000.00 \$
Regroupement des lacs et des cours d'eau de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (RDL)	2 500.00 \$
Regroupement des résidents de chemins privés de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (RRCPSM)	500.00 \$
Société d'Horticulture et d'Écologie de Sainte-Marguerite-Estérel	2000.00 \$
Total	32 600.00\$

QUE ce conseil réserve également les sommes suivantes :

Bourses d'études (3 X 100\$) Élèves École Augustin-Norbert-Morin	300.00 \$
Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut	200.00 \$
Gala Méritas écoles primaires de SMDLM	1 000.00\$
Total	1 500.00 \$

QUE ce conseil accorde également un montant de 250 \$ à l'organisme Palliaco (soutien, accompagnement et répit) et à l'Association des auteurs des Laurentides un montant de 200 \$.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire # 02-11000-970.

7771-02-2021

4. n) CONGÉS FÉRIÉS 2021 - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC, FÊTE DE LA CONFÉDÉRATION DU CANADA ET CONGÉS DES FÊTES – FERMETURE AU PUBLIC DES SERVICES MUNICIPAUX.

ATTENDU les prescriptions de la *Loi sur les normes du Travail*, de la *Loi sur la Fête nationale*, du Règlement sur les normes du travail (L.Q., 1979, c. 45, a. 88, 89 et 91 ; après refonte : L.R.Q., c. N-1.1) ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective en vigueur relativement aux congés fériés et chômés ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil décrète la fermeture au public des services municipaux les jeudi 24 juin 2021 et vendredi 2 juillet 2021 (report de la Fête du Canada) en raison de ces congés fériés.

QUE ce conseil décrète la fermeture au public des services municipaux du 23 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement.

7772-02-2021

4. o) ADOPTION DE LA POLITIQUE D'AIDE ET D'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS # 147D-2021 REMPLAÇANT LA POLITIQUE # 147C-2020.

ATTENDU la résolution # 7692-12-2020 prise le 14 décembre 2020 aux fins d'adopter la Politique d'aide à l'entretien des chemins privés # 147C-2020 ;

ATTENDU les dispositions des articles 4(8), 85, 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales* en matière d'aide financière ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'Annexe A de ladite politique pour ajuster la longueur des rues du Domaine-Doncaster et rue du Grand-Héron ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil adopte la *Politique d'aide à l'entretien des chemins privés # 147D-2020* comme formulée dans sa version du 12 février 2021 laquelle abroge et remplace la politique # 147C-2020 à toutes fins que de droit à compter des présentes.

QUE les dépenses inhérentes à cette politique soit imputable au poste budgétaire # 02-32000-970.

7773-02-2021

4. p) MODIFICATION AU CA DU REGROUPEMENT DES RÉSIDENTS DES CHEMINS PRIVÉS DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON (RRCPSM).

ATTENDU la résolution # 7417-05-2020 prise le 19 mai 2020 à l'effet nommer et désigner l'élu responsable de l'administration, actuellement madame Julie Moreau, au conseil d'administration pour participer aux réunions et à l'assemblée générale annuelle de l'OBNL désigné pour la gestion de la Politique d'aide à l'entretien des chemins privés # 147-2019 qui est maintenant constitué depuis le 30 avril dernier sous le nom de « Regroupement des résidents des chemins privés de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson » (NEQ : 1175365726) ;

ATTENDU l'avis tel que formulé par madame Julie Moreau de se retirer de ce conseil d'administration ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte du retrait de Mme Moreau à ce conseil d'administration et la remercie chaleureusement de sa grande implication à ce dossier.

QUE ce conseil abroge à toutes fins que de droit la résolution # 7417-05-2020.

4. q) ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT ÉCORESPONSABLE # 148A-2021 REMPLAÇANT LE POLITIQUE # 148-2020.

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser, pour le bénéfice des contribuables, les mesures sur la gestion des réclamations de dommages causés par les opérations de déneigement et de modifier la politique de déneigement écoresponsable # 148-2020 adoptée le 20 janvier 2020 afin d'y inclure ces nouvelles dispositions ;

ATTENDU le projet de politique de déneigement écoresponsable # 148A-2021 soumis au conseil pour étude pour remplacer l'actuelle politique # 148-2020 à compter des présentes ;

7774-02-2021

ATTENDU que ce projet reflète la vision du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil adopte la Politique de déneigement écoresponsable # 148A-2021 laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite et remplace la politique # 148-2020 à compter des présentes.

7775-02-2021

4. r) AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – GUIGNOLÉE DU GARDE-MANGER DES PAYS-D'EN-HAUT LE 11 DÉCEMBRE 2021.

ATTENDU la demande d'autorisation de tenir un barrage routier à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le samedi 11 décembre 2021 en vue de la tenue de la Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut 2021 telle que formulée à la lettre du 20 janvier 2021 du directeur général au Garde-Manger des Pays-d'en-Haut, monsieur Luc Lagacé ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager cet organisme à poursuivre ses œuvres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la tenue d'un barrage routier à l'intersection du chemin Masson et du chemin de Sainte-Marguerite (route 370) le samedi 11 décembre 2021 et invite sa population à participer à la réussite de cette levée de fonds en donnant généreusement.

7776-02-2021

4. s) APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2020 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES PAYS-D'EN-HAUT (OMHPDH).

ATTENDU la résolution # 7258-02-2020 du 17 février 2020 par laquelle ce conseil approuvait les prévisions budgétaires 2020 révisées de l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut telles que présentées au montant de 76 365 \$ montrant un surplus révisé de 228 \$;

ATTENDU les prévisions budgétaires 2020 révisées à nouveau le 11 décembre 2020 au montant de 78 833 \$ montrant cette fois un déficit de 2 468 \$ soit une contribution municipale au montant de 247 \$;

ATTENDU le règlement AG-016-2008 *déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2020 révisées de nouveau en date du 11 décembre 2020 de l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut telles que présentées.

4. t) APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES PAYS-D'EN-HAUT (OMHPDH).

ATTENDU la résolution # 7732-01-2021 prise le 18 janvier 2021 par laquelle ce conseil approuvait les prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut telles que présentées au montant de 76 376 \$ présentant un résultat négatif de 2 659.00 \$ (déficit) dont une contribution municipale de 10 % soit 266 \$;

ATTENDU la réception le 21 janvier 2021 des prévisions budgétaires 2021 révisées au montant de 89 133 \$ montrant un résultat négatif (déficit) de 15 757 \$ soit une contribution municipale de 1 576 \$;

ATTENDU le règlement AG-016-2008 *déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale* ;

7777-02-2021

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2021 révisées en date du 21 janvier 2021 de l'Office municipal d'habitation des Pays-d'en-Haut telles que présentées.

7778-02-2021

4. u) DEMANDE D'APPUI AU CLUB DE PLEIN AIR DE VAL-MORIN – PROJET « S'ORIENTER EN TOUTE SÉCURITÉ » ET « QUELLE DIRECTION PRENDRE ? » - PROGRAMME ON BOUGE, DE LOISIRS LAURENTIDES.

ATTENDU que le Club de plein air de Val-Morin est un organisme à but non lucratif reconnu depuis 1988 pour les adeptes de ski nordique pour son travail d'entretien de sentiers qui mènent à Ste-Adèle, Ste-Marguerite, Val-David et Saint-Adolphe ;

ATTENDU la réception d'une demande d'appui telle que formulée par le Club pour le soutien de la Ville dans deux projets intitulés « S'orienter en toute sécurité » et « Quelle direction prendre » suivant leur présentation par courriel le 1^{er} février dernier pour déposer à Loisirs-Laurentides dans le cadre du programme « On bouge » ;

ATTENDU que ces projets visent à concevoir à l'échelle une carte géographique des sentiers de ski hors piste incluant les interconnexions et le second, étant la suite du premier, soit la fabrication et l'installation de panneaux pour ces cartes ;

ATTENDU que ces projets sont profitables pour la Ville étant situés sur les lots intermunicipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie dans sa démarche Le Club de plein air Val-Morin pour ses projets intitulés « S'orienter en toute sécurité » et « Quelle direction prendre » présentés pour toutes demandes d'aide financière et logistique et notamment à Loisirs-Laurentides au programme « On bouge ».

7779-02-2021

4. v) DEMANDE D'APPUI À L'ASSOCIATION DES ARTISTES-PEINTRES ET ARTISANS DE STE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON – PROJET « ART RUPESTRE ET FAUNE LAURENTIENNE » - FONDS CULTURE ET PATRIMOINE.

ATTENDU que l'Association des artistes-peintres et artisans de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson est un organisme à but non lucratif reconnu pour faire valoir les talents artistiques locaux ;

ATTENDU la réception d'une demande d'appui telle que formulée par L'Association pour le soutien de la Ville dans le projet intitulé « Art rupestre et faune laurentienne » suivant sa présentation par courriel le 8 février dernier pour déposer à la MRC des Pays-d'en-Haut dans le cadre de l'aide financière disponible au Fonds Culture et patrimoine (FCP) ;

ATTENDU que ce projet vise permettre à des artistes-peintres et à des artisans locaux d'e s'exprimer en peignant sur des roches des animaux de notre environnement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie dans sa démarche l'Association des artistes-peintres et artisans de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson pour son projet « Art rupestre et faune laurentienne » présenté pour toutes demandes d'aide financière et logistique et notamment au Fonds culture et patrimoine (FCP) 2021.

7780-02-2021

4. w) DEMANDE D'APPUI À L'ASSOCIATION DES AUTEURS DES LAURENTIDES – PROJET « TOURNÉE DES AUTEURS » - FONDS CULTURE ET PATRIMOINE.

ATTENDU que l'Association des auteurs des Laurentides est un organisme à but non lucratif reconnu pour son l'organisation de nombreux événements littéraires dans les 20 dernières années ;

ATTENDU la réception d'une demande d'appui telle que formulée par l'Association pour le soutien de la Ville dans le projet intitulé « Tournée des Auteurs » suivant sa présentation par courriel le 10 février dernier pour déposer à la MRC des Pays-d'en-Haut dans le cadre de l'aide financière disponible au Fonds Culture et patrimoine (FCP) 2021 ;

ATTENDU que ce projet vise à permettre à des auteurs de la région à venir animer une journée à l'extérieur offrant visibilité et découverte de ces auteurs aux citoyens et visiteurs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie dans sa démarche l'Association pour son projet « Tournée des Auteurs » présenté pour toutes demandes d'aide financière et logistique et notamment au Fonds culture et patrimoine (FCP) 2021.

7781-02-2021

4. x) DEMANDE D'APPUI À MME VICTORIA BOND – PROJET « UN ÉCRAN ENTRE DEUX MONDES » - FOND CULTURE ET PATRIMOINE.

ATTENDU que Mme Victoria Bond est une artiste multidisciplinaire et créatrice de concepts des Laurentides ;

ATTENDU la réception d'une demande d'appui telle que formulée par Mme Bond pour le soutien de la Ville dans le projet intitulé « Un écran entre deux mondes » suivant sa présentation par courriel le 10 février dernier pour déposer une demande à la MRC des Pays-d'en-Haut dans le cadre de l'aide financière disponible au Fonds Culture et patrimoine (FCP) 2021 ;

ATTENDU que ce projet vise créer un événement le 21 juin 2021 impliquant le milieu scolaire pour créer des mâts Totems en produits recyclés et papier mâché et de jumeler et créer des liens avec d'autres enfants de pays lointains ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie dans sa démarche Mme Victoria Bond pour son projet « Un écran entre deux mondes » présenté pour toutes demandes d'aide financière et logistique et notamment au Fonds culture et patrimoine (FCP) 2021.

7782-02-2021

4. y) RECENSEMENT CANADA 2021.

ATTENDU que le prochain recensement se déroulera en mai 2021 ;

ATTENDU que Statistique Canada [embauchera environ 32 000 personnes](#) partout au pays pour aider à la collecte des données du recensement et souhaite aviser les résidents de la collectivité de ces possibilités d'emplois ;

ATTENDU qu'il est important de remplir le questionnaire du recensement afin que la collecte des données soit la plus complète possible pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca.

5. SÉCURITÉ CIVILE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE.

5. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Monsieur le conseiller, Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

7783-02-2021

5. b) ACCEPTATION DE DÉMISSION DE MME SYLVIE FORTIER, PREMIÈRE RÉPONDANTE.

ATTENDU l'avis de démission tel que formulé par madame Sylvie Fortier, première répondante, informant le directeur du service qu'elle doit quitter son poste à compter du 18 janvier 2021 puisque qu'elle est déménagée ;

ATTENDU la recommandation telle que formulée par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de madame Sylvie Fortier, à titre de première répondante, la remercie de ses bons et loyaux services au cours de ces deux dernières années à ces fonctions depuis septembre 2019 pour l'Agglomération et lui souhaite une bonne continuité dans son plan de carrière.

7784-02-2021

5. c) ACCEPTATION DE DÉMISSION DE M. WILLIAM TREMBLAY, POMPIER À TEMPS PARTIEL ET PREMIER RÉPONDANT.

ATTENDU l'avis de démission tel que formulé par monsieur William Tremblay, pompier et premier répondant, informant le directeur du service qu'il doit quitter son poste à compter du 9 février 2021 puisque qu'une nouvelle opportunité s'offre à lui pour sa carrière ;

ATTENDU la recommandation telle que formulée par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur William Tremblay, à titre de pompier et de premier répondant, la remercie de ses bons et loyaux services au cours de ces derniers mois à ces fonctions depuis octobre 2020 pour l'Agglomération et lui souhaite une bonne continuité dans son plan de carrière.

7785-02-2021

5. d) EMBAUCHE – M. PATRICK GAGNON, POMPIER À TEMPS PARTIEL ET PREMIER RÉPONDANT.

ATTENDU les besoins en ressources humaines à titre de pompiers à temps partiel pour combler des postes vacants ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier, pour l'embauche d'un candidat rencontrant les critères d'embauche ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et procède à l'embauche de monsieur Patrick Gagnon, à titre de pompier à temps partiel et premier répondant au Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, aux conditions telles qu'édictées au règlement # AG-033-2015 et aux conventions en vigueur au chapitre de la rémunération à compter des présentes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-22000-141.

7786-02-2021

5. e) ENTENTE DE TRAVAIL 2021 – POMPIERS.

ATTENDU la résolution # 7433-06-2020 prise le 15 juin 2020 par laquelle ce conseil approuvait les modifications à la convention de travail des pompiers à temps partiel pour l'année 2020 ;

ATTENDU les modifications proposées pour indexer les divers taux salariaux ainsi que pour uniformiser les libellés de ladite entente de travail au 1^{er} janvier 2021 ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie et civile ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la version modifiée de l'entente de travail des pompiers à temps partiel pour l'année 2021 laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

7787-02-2021

5. f) ENTENTE DE TRAVAIL 2021 – PREMIERS RÉPONDANTS.

ATTENDU la résolution # 7434-06-2020 prise le 15 juin 2020 par laquelle ce conseil approuvait les modifications à la convention de travail des premiers répondants pour l'année 2020 ;

ATTENDU les modifications proposées pour indexer les divers taux salariaux ainsi que pour uniformiser les libellés de ladite entente de travail au 1^{er} janvier 2021 de même que la garde rémunérée les fins de semaines ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de sécurité incendie et civile ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la version modifiée de l'entente de travail des premiers répondants pour l'année 2021 laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

7788-02-2021

5. g) MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – EXPERTISE PROBLÉMATIQUE GLACIOLOGIQUE RIVIÈRE DONCASTER (SECTEUR 176-180, CHUTE-ROUGE).

ATTENDU les inquiétudes des résidents du secteur de la Chute-Rouge relativement à un amoncellement de glace sur la rivière Doncaster vis-à-vis des numéros civiques 176 et 180 ;

ATTENDU le manque d'expertise à l'interne concernant les possibilités d'embâcle et les moyens de prévention de ceux-ci en prévision de la crue des eaux printanières ;

ATTENDU les communications intervenues avec le ministère de la Santé publique qui invite la Ville à retenir les services d'une firme spécialisée afin d'orienter le conseil pour les actions à prendre ;

ATTENDU qu'une aide financière est disponible si des travaux étaient requis ;

ATTENDU l'offre de service du 10 février 2021 obtenue d'Hydro-Météo pour une analyse et des recommandations au montant de 2 290.00 \$ plus les taxes applicables et un plan stratégique, si besoin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de service d'Hydro-Météo et lui attribue le contrat # SI-202102-15 au montant de 2 290.00 \$ plus les taxes applicables (2 632.93 \$ toutes taxes comprises).

QUE ce conseil affecte le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 à cette dépense pour un montant de 2 632.93 \$.

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES.

6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Monsieur le conseiller, Bernard Malo, fait rapport au conseil.

7789-02-2021

6. b) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE NETTOYAGE ET BALAYAGE DE RUES PRINTANIERES 2021 ET 2022 – DOSSIER # TP-202011-98.

ATTENDU l'appel d'offres par voie d'invitations écrites transmises auprès de fournisseurs potentiels le 17 décembre 2020 pour les travaux de balayage et nettoyage de rues prévus au devis # TP-202011-98 tel que préparé par la greffière, madame Judith Saint-Louis et le chargé de projets en génie civil, monsieur Simon Proulx Petit ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU le tableau des résultats des soumissions reçues avant 15 h le 3 février 2020 comme suit :

Soumissionnaires	2021		2022		Total
	Prix au km avant taxes	Prix pour 25 km avant taxes	Prix au km avant taxes	Prix pour 25 km avant taxes	Prix total incluant taxes
9208-1546 Québec inc	1 025.00 \$	25 625.00 \$	1 045.00 \$	26 125.00 \$	59 499.56 \$
Les Entreprises Jéroca inc.	770.00 \$	19 250.00 \$	790.00 \$	19 750.00 \$	44 840.25 \$
Entretiens J. R. Villeneuve Inc	750.00 \$	18 750.00 \$	750.00 \$	18 750.00 \$	43 115.63 \$
Groupe Villeneuve Inc	565.80 \$	14 145.00 \$	589.30 \$	14 732.50 \$	33 201.91 \$

ATTENDU les prix soumis également par les soumissionnaires pour le tarif horaire pour les stationnements :

Soumissionnaires	2021	2022
	Tarif / h	Tarif / h
9208-1546 Québec inc	120.00 \$	125.00 \$
Les Entreprises Jéroca inc.	135.00 \$	135.00 \$
Entretiens J. R. Villeneuve Inc	110.00 \$	115.00 \$
Groupe Villeneuve Inc	110.00 \$	112.00 \$

;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., pour la soumission la plus basse qui s'avère être la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Groupe Villeneuve Inc. aux prix de 565.80 \$ par kilomètre pour 2021 et de 589.30 \$ par kilomètre pour 2022 et lui attribue le contrat # TP-202011-98 pour le balayage et le nettoyage des rues pour les années 2021 et 2022 pour une quantité approximative de 25 kilomètres annuellement pour un montant global n'excédant pas 24 200 \$ toutes taxes comprises incluant les stationnements pour 2021 et 25 000 \$ toutes taxes comprises pour 2022.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-32000-516 et # 62-32000-516 au prorata des kilomètres parcourus et prévues aux budgets 2021 et 2022.

7790-02-2021

6. c) RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – REMPLACEMENT DE 3 SURPRESSEURS À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – DOSSIER # TP-202101-04.

ATTENDU l'appel d'offres par voie d'invitations écrites transmises auprès de fournisseurs potentiels le 14 janvier 2021 pour les travaux de remplacement de 3 surpresseurs à l'usine d'épuration des eaux usées # TP-202101-04 tel que préparé par la greffière, madame Judith Saint-Louis et le chargé de projets en génie civil, monsieur Simon Proulx Petit ;

ATTENDU la seule soumission reçue avant 15 h le 3 février 2020 de Hibon Inc pour le remplacement de 3 surpresseurs au prix de 28 950.00 \$, formation incluse et incluant un montant fixe pour imprévus de 2 500.00 \$ totalisant 31 450.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services technique, monsieur Claude Gagné, ing., ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Hibon inc. au prix de 31 450.00 \$ (incluant un montant d'imprévu fixe à 2 500 \$) et lui attribue le contrat # TP-20201-04 pour le remplacement de 3 surpresseurs à l'usine d'épuration des eaux usées pour un montant de 28 950.00 \$ avant taxes et imprévus, si applicables (soit 36 159.64 \$ toutes taxes et imprévus compris), le tout conditionnellement à l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt # 160-2021.

QUE les délais indiqués pour la réalisation des travaux au devis # TP-202101-04 soient modifiés et décalés suivant l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt # 160-2021 à adopter (Ref. : PTI 2021).

7791-02-2021

6. d) RÉ-OPTIMISATION DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION AU 88, CHEMIN MASSON PHASE 2 - BÂT-202101-10.

ATTENDU les problèmes de confort dus au système de chauffage, ventilation et de climatisation qui persistent à l'hôtel de ville et les pertes en énergie qui en découlent ;

ATTENDU la résolution # 7668-12-2020 prise le 9 décembre 2020 mandatant Systèmes Énergies TST inc. pour la phase 1 de préparation du projet # BÂT-202012-99 au montant de 1 200.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la confirmation du 22 janvier 2021 de l'octroi d'une aide financière au montant de 12 600 \$ par Transition Énergétique Québec (TEQ) couvrant 75 % du coût du projet ;

ATTENDU la recommandation du chargé de projet en génie civil, monsieur Simon Proulx Petit, CPI., pour l'attribution de la phase 2 du projet de révision et d'optimisation du système CVAC de l'hôtel de ville de TST Inc. au montant de 14 800.00\$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et mandate Systèmes Énergie TST inc. pour la phase 2 du projet # BÂT-202101-10 au montant de 14 800.00 \$ plus les taxes applicables (17 016.30 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-19000-522 et # 62-19000-522 de même que par l'aide financière obtenue.

7792-02-2021

6. e) ACHAT D'AFFICHEURS DE VITESSE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.

ATTENDU les besoins de sensibilisation sur la vitesse de circulation des véhicules sur les routes municipales ;

ATTENDU que l'achat d'un afficheur de vitesse mobile et de deux afficheurs fixes est prévu au programme triennal d'immobilisations 2021 – 2022 – 2023 ;

ATTENDU la demande de prix et la seule offre obtenue de Trafic Innovation inc. au montant de 17 390.00 \$ plus les taxes applicables (19 994.16 \$ toutes taxes incluses) ;

ATTENDU l'admissibilité du projet au programme d'aide financière du ministère des Transports en proportion de 50 % des dépenses admissibles ;

ATTENDU la recommandation du chargé de projets en génie civil, monsieur Simon Proulx Petit, CPI, ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Trafic Innovation inc. et lui attribue le contrat # TP-202101-09 pour la fourniture de 2 ensembles d'afficheur de vitesse Kaméliion 12.5" avec 2 clignotants et unités solaire 50W au prix unitaire de 3 850.00 \$, un ensemble afficheur de vitesse Kaméliion 15 sur bac transportable avec armure au prix unitaire de 8 870.00 \$, 1 panneau solaire 100W et support au prix unitaire de 600.00 \$ et les frais de transport au coût de 220.00 \$ pour un montant global de 17 390.00 \$ plus les taxes applicables (19 994.16 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur une période de 10 ans. (Postes budgétaires # 23-04000-725 Investissement machinerie, outillage et équipement, # 59-15110-000 Fonds de roulement proximité et 23-91010-000 Fonds réservés – Fonds de roulement).

QUE ce conseil mandate le chargé de projets en génie civil, monsieur Simon Proulx Petit, CPI, à signer et

déposer, pour et nom de la Ville, une demande d'aide financière pour ce projet au ministère des Transports.

7793-02-2021

6. f) SERVICES PROFESSIONNELS INGÉNIERIE – SUIVI DES TRAVAUX REQUIS AUX POMPES # 2 ET # 3 DES PUIITS D'EAU POTABLE AU 20, CHEMIN GUÉNETTE – DOSSIER # HYG-202102-14.

ATTENDU la résolution # 7606-10-2020 prise le 19 octobre 2020 à l'effet de mandater une firme d'ingénierie, BHP Conseils, pour obtenir une expertise indépendante pour connaître le diagnostic quant à la problématique de défaillance et l'établissement des solutions possibles de la pompe # 3 du puits d'eau potable à l'usine de pompage du réseau d'aqueduc dans le cadre des travaux décrits au devis # HYG-201807-33 ;

ATTENDU qu'il est urgent de procéder aux travaux correctifs et de faire préparer un devis technique auprès d'un consultant selon les recommandations obtenues ;

ATTENDU la demande de prix auprès de professionnels et le dépôt des offres suivantes :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Bouhillette Parizeau	22 400.00 \$
Joulex - Joule Experts inc.	21 500.00 \$

;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et la proposition de Joule Expert inc. et lui attribue le contrat # HYG-202102-14 au montant de 21 500.00 \$ plus les taxes applicables (24 719.63 \$ toutes taxes comprises) pour réaliser les plans et devis de l'ingénierie de détails et la surveillance pour les modifications requises à l'alimentation des puits # 2 et 3 de l'usine d'eau potable au 20, chemin Guénette.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-41200-410 (suivant transfert budgétaire).

7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Le conseiller, monsieur Raymond St-Aubin, fait rapport au conseil.

La conseillère, madame Lisiane Monette, fait rapport au conseil.

7794-02-2021

7. b) DEMANDE DE PROJET MAJEUR DE LOTISSEMENT # 2020-DM-00054 – RUE DES GARDENIAS, DOMAINE DES 4 COLLINES.

ATTENDU la résolution # 7710-12-2020 prise le 14 décembre 2020 à l'effet que le plan majeur de lotissement minute # 172 soit revu pour la situation de la rue localisée trop près d'une zone humide ;

ATTENDU qu'un nouveau plan révisé a été soumis par François Sylvain, arpenteur-géomètre, sous la minute # 172 visant à permettre le dépôt d'un projet majeur de lotissement pour 36 lots, ainsi que 3 nouvelles rues, en vue d'aménager une future phase du Domaine des 4 Collines ;

ATTENDU que l'usage futur des terrains (résidentiel unifamilial) est conforme aux usages prévus pour la zone R-46 :

ATTENDU l'étude et la recommandation favorable # C.C.U. 2021-005 du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il accueille les recommandations précitées et qu'il accepte le plan image minute # 172 révisé le 13 janvier 2021 pour le projet de lotissement # 2020-PML-00054.

QUE le promoteur devra prouver, à l'aide d'études de professionnels, que ces lots sont constructibles avant de pouvoir obtenir tout permis de construction.

Qu'une demande de certificat d'autorisation devra être déposée au ministère concerné, le cas échéant, par le promoteur, afin d'autoriser les chemins totalisant plus d'un kilomètre.

QUE ce conseil signifie au requérant que la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels selon l'article 19.3.5 du règlement de lotissement # 128-2018-L sera exigée en argent au moment du dépôt de chacun des lots en temps voulu.

QUE la résolution # 7710-12-2020 prise le 14 décembre 2020 soit corrigée afin d'y lire le # 2020-PML-00054 et non le # 2020-PML-00046 au premier Que.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

7795-02-2021

7. c) DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE # 2021-PIIA-00001 – 132, RUE DE LA FALAISE.

La conseillère, madame Lisiane Monette, déclare son conflit d'intérêts et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU que le règlement de zonage 128-2018-Z autorise l'usage de projet intégré d'habitation dans la zone R-48 ;

ATTENDU la demande de permis d'agrandissement sur pilotis déposée assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro # 2021-PIIA-00001 pour la résidence principale située au # 132, rue de la Falaise ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme # C.C.U.-2021-006 favorable à la demande ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il abonde dans le sens de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande # 2021-PIIA-00001 concernant des travaux d'agrandissement sur pilotis d'une résidence sise au 132, rue de la Falaise telle que présentée.

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Simon Provencher, soit requis de donner suite à la présente.

7. d) ENTENTE AVEC RECYC-MATELAS – GESTION DES MATELAS ENTREPOSÉS À L'ÉCOCENTRE MUNICIPAL.

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

8. COMMUNICATIONS, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

8. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Madame la conseillère, Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

7796-02-2021

8. b) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 202101-02 – COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR TEMPORAIRE.

ATTENDU la tenue du camp de jour pour la saison estivale 2021 ;

ATTENDU le concours d'emploi # 202101-04 par affichage interne le 25 janvier 2021 ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2018-2024 en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable de la coordonnatrice loisirs et vie communautaire, madame Sabrina Pelletier, et de l'adjointe à la direction générale et aux ressources humaines, madame Chantal Lemieux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Stéphanie Harvey à titre de salariée temporaire selon l'article 5.05 de la convention collective 2018-2024, au poste de coordonnatrice du camp de jour 2021, pour une période débutant dès le 1^{er} mars 2021, selon les besoins du service, jusqu'à la fin août 2021, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur et son contrat d'embauche à intervenir et selon les directives applicables pour la pandémie à la COVID-19.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70190-141.

7797-02-2021

8. c) RÉSEAU BIBLIO – CENTRE RÉGIONAL DE SERVICE AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (C.R.S.B.P.) DES SERVICES 2021.

ATTENDU les services rendus par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides notamment le soutien au développement, le soutien aux collections et le soutien informatique dont la tarification 2021 est établie à 4.90 \$ par résidant pour la contribution régulière soit pour 3212 résidants pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et pour 231 résidants pour la Ville d'Estérel correspondant à un montant global de 16 870.70 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable de paiement de la coordonnatrice loisirs et vie communautaire, madame Sabrina Pelletier ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 *déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à acquitter la facture # Biblio-8754 du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc. au montant de 16 870.70 \$ plus les taxes applicables 19 397.09 \$ toutes taxes comprises) en temps et lieu.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-70230-970.

7798-02-2021

8. d) TARIFICATION DES COURS ET ACTIVITÉS DE LOISIRS – PRINTEMPS 2021.

ATTENDU la préparation par le Service loisirs, événements et culture de la programmation des activités de loisirs pour le printemps 2021 et les tarifs associés à chacune de ces activités ;

ATTENDU les ententes existantes avec certaines autres municipalités de la MRC et la municipalité d'Entrelacs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les cours et activités proposés de même que les tarifs exigés à la programmation des activités printemps 2021 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

7799-02-2021

8. e) AUTORISATION POUR DON, CERTIFICAT-CADEAU LOISIRS – RÉPONSES AU SONDAGE SUR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE LOISIRS.

ATTENDU la tenue d'un sondage pour recevoir les commentaires et suggestions des citoyens sur la pratique d'activités de loisir ;

ATTENDU que la Ville souhaite encourager la participation citoyenne à ce sondage en offrant une participation gratuite à une activité de loisirs lors de la prochaine programmation d'une valeur non monnayable d'au plus 100 \$ incluant les taxes ;

ATTENDU l'article 11 alinéa g) du règlement municipal # 93-2015 relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats spécifiant les autorisations qui relèvent exclusivement du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le don d'une participation non-monnayable, d'une valeur de 100.00 \$ toutes taxes comprises, valide pour une activité de la prochaine programmation à titre de prix de participation dans le cadre du sondage sur la pratique des loisirs.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70193-959.

7800-02-2021

8. f) ACTIVITÉ COCOCOURSE DE PÂQUES – JEU EN LIGNE DE IDÉEALISTE.

ATTENDU que des activités prévues en février dans le cadre du Lac Masson en fête – Hiver 2021 ont dû être annulées en raison des mesures sanitaires en vigueur ;

ATTENDU que l'entreprise IDÉEALISTE a mis sur pied une toute nouvelle activité, clé en main, en réalité augmentée appelée « Cococourse » se pratiquant librement à l'extérieur à faire seul ou en bulle ;

ATTENDU le caractère novateur et ludique de cette activité qui sera disponible 24/7 pour nos citoyens pendant un mois de la mi-mars à la mi-avril 2021 ;

ATTENDU le besoin de bouger des jeunes et la nécessité de continuer à leur offrir des activités de loisir en ces temps de pandémie ;

ATTENDU la recommandation favorable de la coordonnatrice loisirs et vie communautaire, madame Sabrina Pelletier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et autorise l'activité offerte par Idéaliste et lui attribue le contrat # LOI-202102-16 au montant de 6 500.00 \$ plus les taxes applicables (7473.38 \$ toutes taxes comprises) pour la chasse aux cocos extérieure « Cococourse ».

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70160-447.

7801-02-2021

8. g) MARCHÉ DU LAC MASSON – RENOUELEMENT D'ENTENTE 2021 AVEC MARCHÉS D'ICI ET FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RUE DES PINS.

ATTENDU que le conseil municipal souhaite le renouvellement de la tenue d'un marché d'été, ci-après identifié comme le « Marché du Lac Masson », pour la période estivale 2021 ;

ATTENDU l'offre de services présentée par Les Marchés D'ici qui prend en charge le recrutement, les inscriptions, la gestion sur place et le suivi du marché d'été 2021 au coût de 800.00 \$ par semaine d'activité et le prêt des chapiteaux pour 500.00 \$ (soit 10 900.00 \$ globalement pour 13 semaines) plus les taxes applicables ;

ATTENDU le projet d'entente # LOI-202102-17, autorisant la gestion complète d'un marché d'été (inscriptions, recrutement et logistique) tous les vendredis du 11 juin au 3 septembre 2021 entre 14 h et 18 h sur le site désigné sur la rue des Pins entre le chemin Masson et la rue des Cèdres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le projet d'entente # LOI-202102-17 pour la tenue du Marché du Lac Masson pour un montant de 10 900.00 \$ plus les taxes applicables (12 532.28 \$ toutes taxes comprises) et autorise sa signature la coordonnatrice loisirs et vie communautaire, madame Sabrina Pelletier, ou la directrice générale en son absence, pour et au nom de la Ville.

QUE ce conseil autorise et décrète la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Pins entre le chemin Masson et la rue des Cèdres les vendredis à compter du 11 juin au 3 septembre 2021 de midi à 19 h.

QUE le Service des travaux publics et services techniques soit requis d'apporter les correctifs appropriés à la signalisation routière.

QU'avis soient adressés aux différents services de protection incendie, ambulancier et policier de même qu'aux riverains à la rue affectés par ces fermetures temporaires.

QUE cette dépense soit imputée au poste # 02-70160-447.

9. CORRESPONDANCE.

10. AFFAIRES NOUVELLES.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question écrite n'avait été reçue au courriel de la mairesse pour cette séance et aucune question de l'assistance en ligne.

7802-02-2021

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 21 h 38, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière